

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1482

présenté par

M. Charles de Courson, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, Mme De Temmerman, Mme Frédérique Dumas, M. François-Michel Lambert, M. Lassalle, M. Molac, M. Pancher, M. Simian et Mme Wonner

-----

**ARTICLE 28**

À l'alinéa 5, après le mot :

« immeubles »,

insérer les mots :

« ou droits immobiliers ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par parallélisme de forme, il convient de permettre aux associations culturelles de bénéficier aussi des bénéfices des droits immobiliers acquis à titre gratuit afin d'en tirer des revenus.